



Foire aux questions suite à la réunion d'information

L'appel peut-il financer uniquement une bourse de fonctionnement pour des thèses dont le financement du salaire est déjà acquis ?

L'appel vise à financer des bourses incluant tout ou partie du salaire du doctorant.

Quel financement complémentaire est accepté ?

Pour une demande de demi-bourse, la demi-bourse complémentaire peut venir de n'importe quelle source de financement qui rend possible la rémunération d'un doctorant : Cifre, sur projet (financement public ou privé) etc.

Faut-il forcément justifier d'un lien avec un projet déjà soutenu par Agropolis Fondation ? Ce lien se fait-il par la thématique ou par le porteur de la proposition qui doit être associé au projet ?

Le lien avec un projet déjà financé par Agropolis Fondation (la liste de 63 projets est disponible en ligne sur la page de l'appel) n'est pas obligatoire. Ce n'est pas un critère d'éligibilité. En revanche, le Conseil scientifique d'Agropolis Fondation tient à soutenir prioritairement les thèses qui complètent des projets récemment soutenus par la fondation. Cela est donc un critère (parmi d'autres) d'évaluation des projets. Ce qui sera plus particulièrement évalué est l'articulation de la thèse avec la thématique du projet : en quoi la thèse va compléter, enrichir ou renforcer les données acquises ou qui seront acquises dans le cadre du projet ? Il n'y a pas d'obligation à ce que le porteur de la proposition de bourse de thèse soit officiellement associé au projet initial.

Comment mieux penser le calendrier des demi-bourses de thèses entre les bourses des écoles doctorales, de la région, des établissements et du Labex Agro ? Peut-il y avoir des cas particuliers ?

La principale contrainte de l'appel est son calendrier. La fondation a conscience de la complexité des différents calendriers d'attribution des bourses de thèse (ED, établissement, région Occitanie...) et parfois de leurs incohérences. L'ANR nous a annoncé tardivement la possibilité d'extension de l'utilisation des fonds du Labex Agro pour les thèses. Le calendrier de l'appel a été fait au mieux et au plus vite en respectant nos propres contraintes (validation de l'appel par nos instances).

Pour le cas particulier des demi-bourses Cirad, dont l'éligibilité court jusque fin juin 2022, nous allons prendre contact avec l'organisme pour étudier la possibilité d'assurer un co-financement dans le cadre de cet appel. Pour le co-financement avec le défi-clé Vinidoc de la région Occitanie, le calendrier va être revu pour que des co-financements soient également possibles dans le cadre de cet appel. Si vous êtes confronté(e) à un autre cas particulier, nous vous invitons à prendre contact avec nous (cdms@agropolis.fr).

Si un étudiant est pressenti, perd-on la bourse s'il choisi un autre projet de thèse ?

Le calendrier de l'appel est très contraint (voir question précédente) et nous avons conscience que des candidats identifiés pourraient, entre la soumission et le résultat, s'engager dans un autre projet de thèse dont le financement est acquis. Ainsi, **la bourse de thèse est attribuée au sujet et pas à l'étudiant**. Vous pourrez identifier un autre étudiant en août, suite aux résultats communiqués en juillet.

Le doctorant peut-il être de nationalité française ?

OUI. Les doctorants soutenus dans le cadre de cet appel peuvent être de n'importe quelle nationalité.

Combien de bourses de thèses seront attribuées ?

L'enveloppe totale de l'appel étant de 900 k€, en fonction du nombre de demi-bourses et de bourses entières attribuées, le nombre total d'étudiants soutenus se situera entre 7 et 14.

L'école doctorale d'inscription du doctorant doit elle forcément être à Montpellier ?

NON. Le doctorant pourra être inscrit dans n'importe quelle école doctorale française et même dans une université étrangère avec **une obligation de séjour en France de 12 mois minimum sur la durée de la thèse**.

Quel format doit avoir l'attestation de financement de la demi-bourse de thèse ? Par qui doit-elle être signée ?

Nous devons avoir l'assurance que le financement complémentaire EST ACQUIS (pas en cours de traitement). L'attestation peut être émise par le bailleur du co-financement (signature du bailleur) ou prendre la forme d'une convention signée (en mettant en avant – surlignage, par exemple – le financement mobilisé pour cette thèse).

Y'a-t-il une obligation d'association de plusieurs unités du Labex Agro ?

Le but initial du Labex Agro est de multiplier les collaborations entre les unités du réseau, les collaborations entre unités sont donc recommandées. Pour autant, ce n'est pas un critère d'éligibilité et cette forme de partenariat doit être pondérée en fonction de la taille de l'unité (possibilité de construire des collaborations à l'intérieur de grosses unités, tandis que les petites unités sont plus incitées à collaborer avec d'autres).

Y'a-t-il des exigences de niveau pour les étudiants soutenus ?

Les étudiants doivent avoir un niveau Master 2 (bac+5) pour pouvoir s'inscrire en thèse. Leur diplôme doit être acquis au plus tôt pour faciliter l'inscription en école doctorale en septembre. A priori, les écoles doctorales ne rejettent pas le profil d'un étudiant qui a été sélectionné par ses encadrants et dont la thèse est financée.

Quels sont les autres critères d'évaluation ?

De manière récurrente, la fondation est particulièrement intéressée par les projets mettant en avant des partenariats avec des acteurs de terrain (organisme de recherche et d'enseignement des pays du Sud, acteurs de la société civile etc.) et faisant se rencontrer différentes disciplines, afin de traiter les enjeux complexes formulés dans les trois axes de la fondation. Pour ce faire, l'équipe de la fondation émet les recommandations suivantes sur le format des propositions soumises :

- Dans la description du projet, être le plus explicite possible en chiffrant les informations (par exemple, ne pas indiquer uniquement des essais de terrain mais également leur nombre, s'ils sont déjà en place, leur objet...) et en explicitant au maximum le rôle de chaque partenaire (notamment les partenaires du Sud) : pourquoi ce partenariat, en quoi il complète les compétences de l'équipe projet etc.
- Ne pas négliger l'annexe financière, notamment la partie B qui précise les apports (ETP, infrastructures, autres) acquis des différents partenaires. Cette annexe doit être cohérente et compléter la description du projet en précisant concrètement ce que vous souhaitez faire financer par la fondation.
- Ne pas négliger le Gantt Chart qui doit expliciter le calendrier de la thèse. Par exemple, préciser, le cas échéant, le ou les séjours en France du doctorant.